



Dans les pas de Cécile

Cécile Vallez
Guide conférencière nationale
Visites et accompagnements

SIRET : 831 753 827 00029 - APE 7990Z

ARTICLE 1 : RÉSERVATION D'UNE PRESTATION

Sauf accord préalable, la réservation de votre visite prend effet à réception du formulaire de réservation et d'un acompte de votre part.

Le paiement de l'acompte signifie l'acceptation de votre part, de ces conditions générales de vente et des conditions particulières apparaissant dans le devis.

ARTICLE 2 : PAIEMENT DE LA VISITE GUIDÉE

Le paiement de l'acompte de la visite se fait par virement bancaire sur le compte précisé dans le devis.

La deuxième partie du paiement peut également être réalisé par virement bancaire au moment de la prestation. Ou pour plus de facilité, le jour même en espèces ou par chèque.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les tarifs 2020 sont les suivants pour une visite :

- Adulte : 10€
- Enfants de moins de 12 ans : 5€
- Enfants de moins de 6 ans : gratuit

Les tarifs 2020 sont les suivants pour une visite de groupe (à partir de 10 personnes) :

- Visite d'1h : 71€
- Visite de 2h : 81€
- Visite de 3h : 91€

Concernant l'accompagnement du groupe :

- Une demi-journée (maximum 4h) : 114€
- Journée entière (maximum 9h) : 156€
- Journée entière et la soirée (maximum 13h) : 207€

Conditions particulières :

- Heure supplémentaire en journée : 20€/heure
- Tarif nuit (à partir de 21h) : 25€/heure
- Visite en langue anglaise : 50€/prestation
- Visite bilingue (FR/ANG) : 50€/prestation
- Visite le dimanche : 20€/heure
- Visite un jour férié : 30€/heure

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'ACOMPTE

Le montant de l'acompte est forfaitaire, il correspond à 30% de la somme totale de la prestation.

ARTICLE 5 : DÉLAI D'ANNULATION

L'annulation d'une prestation est possible sous conditions :

- Si l'annulation est formulée par écrit moins de 24h avant la prestation, le règlement de la prestation dans sa totalité doit être effectué
- Si l'annulation est formulée par écrit moins de 48h avant la prestation, la moitié du montant de la prestation doit être effectué
- Si l'annulation est formulée par écrit une semaine avant la prestation, seul l'acompte sera pris en compte.
- Si l'annulation est formulée par écrit au moins deux semaines avant la prestation, l'acompte sera remboursé.

ARTICLE 6 : INDISPONIBILITÉ EXCEPTIONNELLE

Dans le cas d'une indisponibilité de ma part, je m'engage à vous proposer une date alternative.

Si aucune date de remplacement ne pouvait être trouvée, et dans le cas où vous auriez déjà payé un acompte, celui-ci vous serait intégralement remboursé.

Le :

A :

Signature :